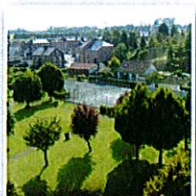


# **INFORMATION**



Mesdames, Messieurs,

Un grand nombre de  
concessions est arrivé à  
échéance.

A défaut de renouvellement 2 ans et 1 jour  
après expiration de la concession, la ville est en droit  
de procéder à sa reprise.

Nous vous invitons à passer à  
l'accueil de la Mairie pour vérifier  
les échéances de vos concessions  
ou à nous appeler  
au 03 27 59 51 11.

Le Maire,  
Jean-Luc Pérat

